

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.020
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Marie-Agnès HEROUT a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

FISCALITÉ LOCALE 2024 :

L'état 1259 de la direction des finances publiques a été transmis le 13 mars dernier avec les données suivantes :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-020-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux de référence pour 2024	Produits attendus	Contribution coefficient correcteur*	Recette finale attendue au compte 73111
Taxes foncières bâti	12 760 000	38.62 %	4 927 912		
Taxes foncières non bâti	1 390 000	30.48 %	423 672		
Taxe d'habitation	718 300	10.52 %	75 565	-	
		Total	5 427 149	- 1 317 660	4 091 622

Compte budgétaire	Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2024 – versées par l'Etat	
74833	Allocations compensatrices : taxes foncières	491 249
74833	Allocations compensatrices : Taxes foncières non bâti	45 044
748312	DCRTP	204 979
73221	FNGIR	388 521
	TOTAL	1 129 793

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 Abstentions : Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME et Valérie MILLOT par procuration) :

- Décide de fixer les taux de taxes tels que présentés ci-dessous.
 - Taxe foncière sur le bâti : 38.62%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 30.48%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.52%

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ




Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-020-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	12 271 118	38,62	110,52	12 760 000	4 927 912	38,62	4 927 912
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 331 257	30,48	119,08	1 390 000	423 672	30,48	423 672
Taxe d'habitation (TH)	839 008	10,52	49,11	718 300	75 565	10,52	75 565
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	5 427 149
Total				5 427 149	>>>	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	38,62	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	5 427 149 = 1 000 000	30,48	
Taxe d'habitation (TH)	5 427 149	10,52	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0			536 293	204 979	388 521	-1 317 660	- 187 867

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	5 427 149	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 187 867	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	5 239 282
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A SAINT-LO

Le 11 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
HERVE BRABANT
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES



Le 26 mars 2024
 Pour la Commune,
 [Signature]

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.021
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

BUDGETS PRIMITIFS 2024 :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-021-2-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

❖ BUDGET PRINCIPAL :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 523 660.00	17 768 313.03
Section d'investissement	9 122 740.07	9 122 740 .07
TOTAL	21 646 400.07	26 891 053.10

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Budget Principal » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (5 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration, Hervé HOUEL et 44 Pour)

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 523 660.00	17 768 313.03
Section d'investissement	9 122 740.07	9 122 740 .07
TOTAL	21 646 400.07	26 891 053.10

❖ BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « Alimentation en eau potable » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 567 735.41	1 567 735.41
Section d'investissement	988 970 .70	988 970 .70
TOTAL	2 556 706.11	2 556 706.11

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Alimentation en eau potable » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour)

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 567 735.41	1 567 735.41
Section d'investissement	988 970 .70	988 970 .70
TOTAL	2 556 706.11	2 556 706.11

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « Assainissement » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 143 583.61	2 143 583.61
Section d'investissement	1 793 297.06	1 793 297.06
TOTAL	3 936 880.67	3 936 880.67

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Assainissement » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour)

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 143 583.61	2 143 583.61
Section d'investissement	1 793 297.06	1 793 297.06
TOTAL	3 936 880.67	3 936 880.67

❖ BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS COMMUNAUX :

➤ *LOTISSEMENT « LE CLOS BATAILLE 3 » :*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « Le Clos Bataille 3 » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	350 230	350 320
Section d'investissement	175 115	175 115
TOTAL	525 345	525 345

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Le Clos Bataille 3 » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour)

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	350 230	350 320
Section d'investissement	175 115	175 115
TOTAL	525 345	525 345

➤ **LOTISSEMENT « LE MG QUENTIN » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « Le MG Quentin » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	243 743.48	243 743 .48
Section d'investissement	121 871 74	121 871.74
TOTAL	365 615.22	365 615.22

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Le MG Quentin » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour)

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	243 743.48	243 743 .48
Section d'investissement	121 871 74	121 871.74
TOTAL	365 615.22	365 615.22

➤ **LOTISSEMENT « LA BLANCHE » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « La Blanche » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 864 618.71	1 864 818.71
Section d'investissement	1 074 384.05	1 074 384.05
TOTAL	2 939 002.76	2 939 002.76

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « La Blanche » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour).

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 864 618.71	1 864 818.71
Section d'investissement	1 074 384.05	1 074 384.05
TOTAL	2 939 002.76	2 939 002.76

➤ **LOTISSEMENT « LE BOIS » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « Le Bois » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	914 156.58	914 156.58
Section d'investissement	928 266.69	928 266.69
TOTAL	1 842 423.27	1 842 423.27

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Le Bois » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour).

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	914 156.58	914 156.58
Section d'investissement	928 266.69	928 266.69
TOTAL	1 842 423.27	1 842 423.27

➤ **LOTISSEMENT « LA BOURDONNERIE » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « La Bourdonnerie » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 100	177 100
Section d'investissement	97 585	97 585
TOTAL	274 685	274 685

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « La Bourdonnerie » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour).

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 100	177 100
Section d'investissement	97 585	97 585
TOTAL	274 685	274 685

➤ **LOTISSEMENT « LE SITE GLORIA » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « Le site Gloria » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 698 982.84	8 698 982.84
Section d'investissement	7 243 567.84	7 243 567.84
TOTAL	15 942 550.68	15 942 550.68

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Le site Gloria » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour).

- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 698 982.84	8 698 982.84
Section d'investissement	7 243 567.84	7 243 567.84
TOTAL	15 942 550.68	15 942 550.68

Accusé de réception en préfecture
050-201085742-2024-021-2-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

➤ **LOTISSEMENT « ARIZONA » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « Arizona » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 015	60 015
Section d'investissement	60 015	60 015
TOTAL	120 030	120 030

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Arizona » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour).

- Décide de créer un nouveau budget annexe lotissement dénommé « Arizona »
- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 015	60 015
Section d'investissement	60 015	60 015
TOTAL	120 030	120 030

➤ **LOTISSEMENT « LE CLOS BATAILLE 4 » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 « Le Clos Bataille 4 » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 14 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 015	60 015
Section d'investissement	60 015	60 015
TOTAL	120 030	120 030

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024 ;
Vu le projet du budget primitif « Le clos Bataille 4 » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration et 45 Pour).

- Créer un nouveau budget annexe dénommé « Le Clos Bataille 4 »
- Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 015	60 015
Section d'investissement	60 015	60 015
TOTAL	120 030	120 030

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



PAGES ANNEXEES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2024

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
AVISSE Raynald		GUILLAIN Catherine	Excusée
COLOMBEL Jean-Claude		GUIOC Geneviève	
DARTHENAY Jean-Marc		HAIZE Jean-Claude	
DAVID Amélie		HEROUT Marie-Agnès	Pouvoir à Jérôme LEMAITRE 
DEBEAUPTE Sophie		HOREL Laurence	Pouvoir à Christine DIEULANGARD 
DELAVIER Stéphanie		HOUJEL Hervé	
DESTRES Anne-Marie		JAMET Hubert	
DIEULANGARD Christine		JEAN Michel	
DUBOURG Vincent	Absent	LAHOUGUE Michel	
DUCHEMIN Irène		LE DANOIS Mary-Jane	
DUPONCAROLINE	Absente	LE GOFF Maryse	Pouvoir à Sébastien LESNÉ
FUMERON Karine		LEBARON Sylvie	
GASPINI Nicolas	Pouvoir à Gilbert LETERTRE	LECESNE Jean-Pierre	
GOSSEIN Benoît	Excusé	LECONTE Valérie	
GRAWITZ Xavier		LEHECQ Christian	

PAGES ANNEXEES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2024

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LELEDY Sylvie		REGNAULT Brigitte	Pouvoir à Anne-Marie DESTRES
LEMAITRE Jérôme		SCELLES Marc	
LENOURY Jacky		SOURDIN Jeannick	
LEPREVOST Marie	Absente	TARDIVEAU Denis	
LESIEUR Rosine	Pouvoir à Mary-Jane LE DANOIS	TARDY Martine	M. Tardy
LESNÉ Sébastien		THOMINE Pierrette	
LETERTRE Gilbert		VANDROMME Christian	
LEVILLAIN Lionel		VOIDYE Gérard	
LHONNEUR Jean-Pierre			
LHONNEUR Hubert			
MAINSURY Vincent	Pouvoir à Raynald AVISSE		
MILLET Valérie	Pouvoir à Christian VANDROMME		
PENNER Annie			
PERIERRE Maxime			
PERRAMANT André	Pouvoir à Hubert LHONNEUR		

Accusé de réception en préfecture
 0501200085579-20240329-DC-2024-0212
 Date de télétransmission : 02/04/2024
 Date de réception en préfecture : 02/04/2024

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.022
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2024 :

Chaque comité a travaillé sur les dossiers de subvention présentés par les associations locales.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-022-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Il est demandé par les comités que les subventions dites « exceptionnelles », en rouge sur les fichiers joints, ne soient versées à la seule condition que les actions soient réalisées. Les associations devront donc déposer auprès du secrétariat de chaque comité un état retraçant les dépenses engagées pour pouvoir bénéficier du versement de ladite subvention.

Pour les subventions attribuées pour le financement des investissements des associations, il leur sera demandé de produire la facture acquittée.

Il est à rappeler que les subventions ne peuvent être versées sans demande préalable et sur production d'un relevé d'identité bancaire ou d'un numéro de SIRET.

L'enveloppe globale passe de 139 930 € en 2023 à 161 430€ pour 2024.

SYNTHESE PAR THEMATIQUE	SYNTHESE DES PROPOSITIONS 2024
DIVERSES	46 200,00 €
SPORTIVES	71 300,00 €
CULTURELLES	16 200,00 €
CARACTERE SOCIAL	13 850,00 €
SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES	13 880,00 €
TOTAL	161 430,00 €

Pour les associations en charge des animations, les sommes allouées ne seront versées que s'il y a eu de réelles actions engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les montants alloués à chaque association.
- Autorise Monsieur le Maire à ne verser les subventions exceptionnelles qu'aux projets réellement réalisés et au regard d'un état financier de l'opération visé par les comités communaux.


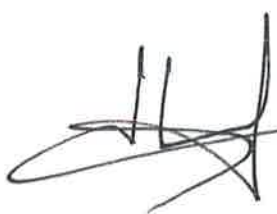
Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ





CARENTAN-LES-MARAIS

SUBVENTIONS 2024

Associations diverses	Proposition 2024	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
ACPG-CATM-TOE Cantonale	300,00 €	Unanimité		
ACPG-CATM-TOE Locale	300,00 €	Unanimité		
ACPG-CATM-TOE Locale SC	500,00 €	Unanimité		
ACJM Ass Contrôle Judiciaire de la Manche	1 700,00 €	Unanimité		
ADPCR (Défense et promotion du chemin de fer)	100,00 €	Unanimité		
AFAE Les écuries d'Auvers	5 000,00 €	Unanimité		
Amicale des donneurs de sang	500,00 €	Unanimité		
Amicale du personnel	11 000,00 €	Unanimité		
Anciens combattants Houesville	500,00 €	Unanimité		
Anciens combattants Montmartin-en-Graignes	400,00 €	Unanimité		
Anciens combattants Saint-Hilaire-Petitville	300,00 €	Unanimité		
Association sports et loisirs Saint-Pellerin	500,00 €	Unanimité		
CLAP	2 500,00 €	Unanimité		
Club de l'amitié Carentan	500,00 €	Unanimité		
Club de l'amitié Montmartin-en-Graignes	500,00 €	Unanimité		
Club de l'amitié Saint-Hilaire-Petitville	500,00 €	Unanimité		
Club de l'amitié Saint-Côme-du-Mont	500,00 €	Unanimité		
Club des aînés du marais de Houesville	3 000,00 €	Unanimité		
Comité de fleurissement commune	300,00 €	Unanimité		
Comité des cheveux blancs Montmartin-en-Graignes	300,00 €	Unanimité		
Comité des fêtes de Houesville	500,00 €	Unanimité		Repas des aînés
Comité des fêtes de Montmartin-en-Graignes	2 000,00 €	Unanimité		
Comité des fêtes de Saint-Côme-du-Mont	1 000,00 €	Unanimité		
Comité des fêtes et loisirs de Brevands	500,00 €	Unanimité		
Communale des Veys	4 000,00 €	Unanimité		
Fest'laire - Comité des fêtes Saint-Hilaire-Petitville	2 000,00 €	Unanimité		
IPAF (Intégration par l'apprentissage du Français)	250,00 €	Unanimité	Hervé HOUEL	
Jeunes sapeurs pompiers de Carentan	500,00 €	Unanimité		
La ligue contre le cancer	250,00 €	Unanimité		
Scouts Carentan	800,00 €	Unanimité		
SNSM Grandcamp-Maisy	400,00 €	Unanimité		
Société de chasse la Diane Carentanaise	500,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Houesville	500,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Montmartin-en-Graignes	1 300,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Saint-Côme-du-Mont	500,00 €	Unanimité		
Société des courses de Carentan	1 000,00 €	Unanimité		
Sport and Come	1 000,00 €	Unanimité		
TOTAL :	46 200,00 €			

Associations sportives	Proposition 2024	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
Association sportive collège Gambetta	400,00 €	Unanimité		
Association sportive lycée Sivard de Beaulieu	400,00 €	Unanimité		
Association sportive Montmartin-en-Graignes	400,00 €	Unanimité		
Association sportive collège Notre-Dame	400,00 €	Unanimité		
Athlétisme des Marais	1 500,00 €	Unanimité		
Avenir Joyeux Saint-Hilaire-Petitville (Foot)	5 000,00 €	Unanimité		
Carentan Badminton club	1 500,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	500,00 €	Unanimité		
Carentan Triathlon	400,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	400,00 €	Unanimité		
Cercle d'échecs de Saint-Hilaire-Petitville	700,00 €	Unanimité		
Cercle de loisirs tennis de table	800,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	500,00 €	Unanimité		
Club d'Aikido	300,00 €	Unanimité		
Club nautique Carentanais (Canoë)	1 900,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	1 000,00 €	Unanimité		
Club sportif Carentanais (Athlé, Football, Billard, Natation, Pétanque, Handball)	28 250,00 €	Unanimité		
Football	1 500,00 €	Unanimité		
Handball	700,00 €	Unanimité	Nicolas GASSELIN	
Demande spécifique Natation	2 000,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	2 000,00 €	Unanimité		
Gymnastique la Gazelle	100,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	100,00 €	Unanimité		
Gymnastique la Jeanne d'Arc	5 600,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	2 000,00 €	Unanimité		
Gymnastique séniors	300,00 €	Unanimité		
Gymnastique volontaire Saint-Hilaire-Petitville	500,00 €	Unanimité		
Judo	2 500,00 €	Unanimité		
Le Noble Art Carentan (Boxe)	2 000,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	500,00 €	Unanimité		
Les Archers du Marais	800,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	200,00 €	Unanimité		
Randonneurs des Marais	150,00 €	Unanimité		
Tennis club Carentan	6 000,00 €	Unanimité		
TOTAL :	71 300,00 €			

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-022-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Associations culturelles	Proposition 2024	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
Azzuri	8 500,00 €	Unanimité		
Carentan K'Acteurs	300,00 €	Unanimité		
Club Amiral Tourville	250,00 €	Unanimité		
Comité de jumelage Carentan - Waldfischbach	900,00 €	Unanimité		
Comité de jumelage Carentan - Selby	900,00 €	Unanimité		
Festival des Marais	2 500,00 €	Unanimité	Maryse LE GOFF	
Je sais quoi faire de mes dix doigts	500,00 €	Unanimité		
La poterie du Marais	400,00 €	Unanimité		
Les arcades de l'histoire	450,00 €	Unanimité		
L'Utile et l'agréable adultes	300,00 €	Unanimité		
NS Country	200,00 €	Unanimité		
Sauvegarde et restauration de l'église d'Angoville-au-Plain	500,00 €	Unanimité		
Sauvegarde et restauration de l'église Notre Dame de Carentan	500,00 €	Unanimité	Valérie LECONTE	
TOTAL :		16 200,00 €		

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-022-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Associations à caractère social	Proposition 2024	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
ABEC	12 000,00 €	Unanimité		
AFERE	750,00 €	Unanimité		
Association pour les activités et loisirs des résidents de la maison de retraite de l'hôpital	200,00 €	Unanimité		
Comité tiers monde Isigny / Carentan	500,00 €	Unanimité		
FNATH - Association des accidentés de la vie	250,00 €	Unanimité		
UNAFAM	150,00 €	Unanimité		
TOTAL :		13 850,00 €		

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-022-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Associations scolaires et extra-scolaires	Production 2024	Voté Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
Arts et Loisirs (enfants)	300,00 €	Unanimité		
Association des échanges linguistiques, culturels et sportifs	2 000,00 €	Unanimité		
Coopérative scolaire des Hauts-Champs	3 400,00 €	Unanimité		
Coopérative scolaire des Cerclades et Delahaye	4 000,00 €	Unanimité		
Coopérative scolaire des Roseaux	4 100,00 €	Unanimité		
Prévention routière	80,00 €	Unanimité		
TOTAL :	13 880,00 €			

*Un versement de 1 500,00€ par coopérative sera réalisé pour permettre aux directions des écoles de faire l'acquisition de livres ou autres outils pour le BCD.

*Les projets pédagogiques ont été étudiés en commission scolaire en novembre 2023. Depuis 2021, les coopératives scolaires prennent en charge toutes les dépenses liées aux projets pédagogiques. La collectivité, sur production des factures, versera une subvention par projet réalisé.

Associations	Synthèse des propositions 2024	Vote Conseil Municipal	Observation
Associations diverses	46 200,00 €	Unanimité	
Associations sportives	71 300,00 €	Unanimité	
Associations culturelles	16 200,00 €	Unanimité	
Associations à caractère social	13 850,00 €	Unanimité	
Association scolaires et extra-scolaires	13 880,00 €	Unanimité	
TOTAL :		161 430,00 €	

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024

Le Maire, Jean-Pierre LHONNEUR



Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.023
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LCONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

BUDGET ACQUISITIONS 2024 POUR LA MEDIATHEQUE DE CARENTAN-LES-MARAIS :

Dans le cadre de demande de subvention auprès du Centre National du Livre, il est nécessaire de prendre une délibération pour arrêter les enveloppes budgétaires d'acquisitions telles que :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-023-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Désignation	Prévu au BP 2024
LIVRES	24 000
DVD	3 700
REVUES	2 820
TOTAL	30 520

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les inscriptions budgétaires présentées ci-dessus.

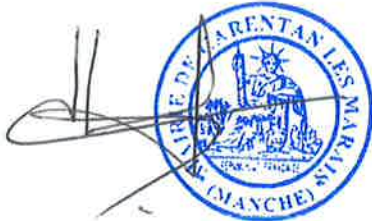
Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.024
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET D'INSTALLATION D'UN PARE BALLONS ET D'UNE MAIN COURANTE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL DE CARENTAN :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la ville de Carentan-les-Marais propose de faire l'acquisition d'un pare ballons et d'une main courante pour le terrain de football annexe de Carentan.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-024-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	AIDES PUBLIQUES		
DEVIS TSE N°DE08861 du 02/02/2024	22 629.00	Partenaire	Montant en € HT	Taux en %
		FEDERATION FRANCAISE DE FOOT	18 103.20	80%
		Sous-total		80%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	4 525.80	20%
		Emprunt		
		Sous total		20%
TOTAL DEPENSES	22 269	TOTAL RECETTES	22 629	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation d'un pare ballons et d'une main courante pour le terrain de football de Carentan, commune déléguée de Carentan-les-Marais ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.
- Sollicite la fédération Française de football à hauteur de 80 % pour le financement de cette acquisition.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.025
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET D'INSTALLATION D'UN CITY STADE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-CÔME-DU-MONT :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la ville de Carentan-les-Marais propose de réaliser un équipement de proximité sur la commune déléguée de Saint-Côme-du-Mont de type city stade.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-025-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

L'agence nationale du sport a lancé en début d'année son programme de soutien financier pour ce type d'aménagement. Les plateaux multisports sont éligibles à hauteur de 80% maximum.

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'ANS afin de lancer ce projet. Le service des sports a mobilisé des jeunes sportifs et non sportifs autour de ce projet afin de les intégrer dans la démarche collective.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	AIDES PUBLIQUES		
Devis d'installation TSR2JEUX	68 065.74	Partenaire	Montant en € HT	Taux en %
		AGENCE NATIONALE DU SPORT	54 452.60	80%
		Sous-total	54 452.60	80%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	13 613.14	20%
		Emprunt		
		Sous total	13 613.14	20%
TOTAL DEPENSES	68 065.74	TOTAL RECETTES	68 065.74	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation d'un équipement de proximité de type city parc sur le secteur de Saint-Côme-du-Mont, commune déléguée de Carentan-les-Marais ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.
- Sollicite l'agence nationale du sport à hauteur de 80 % pour le financement de ce projet.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.026
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET D'INSTALLATION D'ARCEAUX DE STATIONNEMENT VÉLO SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DANS LE CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO :

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'arceaux de stationnement vélo sur le territoire communal.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-026-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Plan de financement des arceaux :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	AIDES PUBLIQUES		
Achat d'arceaux de stationnement	12 950.40	Partenaire	Montant en € HT	Taux en %
		Ademe (CEE Avélo2)	6 475.20	50%
		DETR	3 885.12	30%
		Sous-total	10 360.32	80%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	2 590.08	20%
		Emprunt		
		Sous total	2 590.08	20%
TOTAL DEPENSES	12 950.40	TOTAL RECETTES	12 950.40	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation d'arceaux de stationnement vélo sur le territoire communal.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Préfecture ou tout autres financeurs.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.027
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ À VERSER AUX ÉCOLES PRIVÉES :

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privé doit être égal au coût moyen de fonctionnement d'un élève des classes de même nature de l'école publique gérée par la commune, multiplié par le nombre d'élèves pris en charge.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-027-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Aussi, sur la base des données du compte administratif 2023, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait attribué par élève aux écoles privées résultant des modalités de calcul en vigueur.

Il est rappelé que pour calculer le forfait pour les écoles privées, la collectivité prend en considération les dépenses réalisées sur les écoles publiques.

Les dépenses sont les suivantes :

- ✓ Les frais de personnels (ATSEM, agents d'entretien) et frais accessoires.
- ✓ Les charges de gestion courante : téléphone, internet, eau, électricité, gaz, fournitures d'entretien, fournitures techniques liées à la maintenance des bâtiments, fournitures scolaires, les coûts de maintenance.
- ✓ Les fournitures scolaires

A compter de 2024, il est proposé de verser aux écoles privées un forfait par élève fixé de la manière suivante :

- ✓ Pour les élèves de maternel : 1657,09€
- ✓ Pour les élèves du CP au CM2 : 463,01€

Il est précisé que pour les élèves en garde alternée, le forfait serait divisé par deux, si le second parent n'est pas domicilié sur la commune de Carentan-les-Marais.

A titre d'information, la somme à verser pour l'école Notre Dame de Carentan-les-Marais est fixée à 201 884.67€ répartie de la manière suivante : 70 146.02€ pour les maternels et 131 738.66€ pour les élémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Stéphanie DELAVIER ne prend pas part au vote).

- Décide de fixer pour l'année 2024 pour les écoles privées, le forfait comme suit :
 - Pour un élève du cycle 1 : 1657,09€
 - Pour un élève du cycle 2 : 463,01€

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.028
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ À VERSER PAR LES COMMUNES NE DISPOSANT PAS D'ÉCOLES :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Carentan-les-Marais accueille au sein de ses trois établissements primaires des enfants qui ne sont pas domiciliés sur Carentan-les-Marais.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-028-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Les communes de résidence des familles se doivent donc de participer aux frais de scolarité.

Sur la base des données du compte administratif 2023, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ De fixer à 917€ par enfant la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles à réclamer aux Communes dépourvues d'écoles primaires et dont les enfants sont scolarisés à Carentan-les-Marais.

A noter que ce tarif comprend également les fournitures scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 971€ par enfant la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles à réclamer aux communes dépourvues d'écoles et dont les enfants sont scolarisés à Carentan-les-Marais.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.029
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ACHAT DES TERRAINS SITUÉS SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans la continuité de la délibération prise le 18 janvier dernier pour les acquisitions des parcelles situées sur Saint-Hilaire-Petitville, les négociations se sont poursuivies avec les propriétaires des terrains.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-029-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Vous trouverez ci-dessous les prix de vente et conditions de négociation acceptées par les vendeurs :

Nom vendeur	Parcelles achetées 485	Surfaces achetées	Prix d'achat proposé :	Conditions complémentaires
LELEDY HERVE	ZE 72	1 055	4 220€	Libre Avis des domaines du 16/01/2024
INDIVISION LELEDY HARIVEL	ZD 27	18 064	72 256€	Libre Avis des domaines du 16/01/2024
INDIVISION LELEDY	En cours de division	120 000	383 740€	Libre Avis des domaines du 26/03/2024 à hauteur de 87 600€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : Jérôme LEMAITRE et Sylvie LELEDY ne prennent pas part au vote (Un contre : Amélie DAVID, 2 abstentions : Anne-Marie DESTRES, Annie PENNEC).

- Décide les acquisitions au prix et conditions énoncées ci-dessus au vu de l'avis des domaines délivrés les 16 janvier 2024 et 26 mars 2024.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nd adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.030
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

RETENUE DE GARANTIE – LOT 3 DU MARCHÉ DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT LE CLOS BATAILLE 3 :

Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement Le Clos Bataille 3, une retenue de garantie s'élevant à 553,44€ pour l'entreprise LESIEUR ne peut être reversée.

En effet, les dirigeants ont pris leur retraite en 2023 et l'entreprise a été dissoute.

Accusé de réception en préfecture
N° : 20240329-DCM2024-030-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Il n'y a donc pas eu de procès-verbal de réception ni de décompte général définitif du marché car les travaux n'ont pu se terminer par ladite entreprise.

Compte tenu de la situation, le Service de Gestion Comptable demande l'établissement d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Rosine LESIEUR ne prend pas part au vote par procuration).

- Conserve la retenue de garantie de 553,44€ de l'entreprise LESIEUR.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.031
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉNOMINATION DES VOIRIES COMMUNALES DU QUARTIER RÉSIDENTIEL GLORIA :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer les nouvelles voies créées pour le quartier résidentiel Gloria.

Le quartier dispose déjà des noms de rues périphériques « rue de Gloria »

Accusé de réception en préfecture
03/04/2024 à 12:24:24
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :


- Décide la dénomination des voiries communales du quartier résidentiel Gloria comme suit :
 1. Rue André GILLOT : de la rue Gloria vers la rue Giesmard
 2. A l'intérieur de l'îlot 1 : Impasse de la Ferblanterie.
 3. A l'intérieur de l'îlot 3 : Impasse de la laiterie
 4. A l'intérieur des îlots 5-6-7-8 : rue Eugénie LE HAGUAIS
 5. Parking Gloria
 6. Chemin du canal de Jonction

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.032
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

TARIFS 2024 POUR LES MISES AU MARAIS DES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE HOUESVILLE, SAINT-PELLERIN ET BRÉVANDS :

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la réforme de la Politique Agricole Commune mise en place depuis 2023, la commune de Carentan-les-Marais pourrait bénéficier d'une aide de 15 000€ maximum.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-032-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Par courrier en date du 5 juin 2023, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, nous indique que les aides attribuées aux entités collectives, à la différence des exploitants agricoles privés, sont plafonnées.

Précédemment, cette aide était redistribuée en N+1 aux utilisateurs des marais communaux. Cette prime allégeait la contribution versée à la commune par les exploitants.

Comme par le passé, la commune assume les frais d'entretien et de gardiennage des marais. Afin de financer ces frais, la commune a la possibilité de garder tout ou partie de la prime Mesure Agro-Environnementale et Climatique.

Pour l'exploitant, il est souhaitable selon les situations, de maintenir ou de baisser les tarifs. Cela aura pour conséquence :

- La suppression du délai de versement des primes d'où une trésorerie moins sollicitée
- La simplification des procédures administratives

Il est donc proposé de fixer à compter de 2024 les tarifs suivants :

	Bovins	Equins	Coupe d'herbe
Houesville	77€	110€	
Brévands (exploitant non propriétaire de droit de pâturage)	72€		
Brévands (exploitant propriétaire de droit de pâturage)	57€		
Saint-Pellerin (parcelle A359 – lot n°1 à 10)			70€ l'hectare

Pour les parcelles objet de la coupe d'herbe sur la commune déléguée de Saint-Pellerin, il sera mis en place des conventions pluriannuelles d'exploitation d'une durée minimale de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs de mise aux marais pour l'année 2024 comme ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.033
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSIION D'UN CHEMIN RURAL SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CARENTAN :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-033-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que la commune a été sollicitée par courrier par des riverains du chemin rural situé à Carentan, qui souhaitent acquérir ce chemin rural donnant accès à la parcelle 099-ZL-21 dont ils sont propriétaires.



Considérant qu'une visite sur place a permis de constater que ce chemin rural n'est plus utilisé par le public, que le tracé du chemin a disparu, qu'il en est déjà fait un usage strictement privatif et que cette voie de liaison est devenue inutile.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation du chemin rural cadastré 099-ZL-19
- Décide de lancer la procédure de cession d'un chemin rural prévue par l'article L161-10 du code rural
- Autorise Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet de cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Handwritten signature of Jean-Pierre Lhonneur and the official seal of the Municipality of Carentan-les-Marais (Manche). The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE CARENTAN-LES-MARAIS" and "MANCHE".

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Handwritten signature of Xavier Grawitz.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-033-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.034
Date de publication : 28.03.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MAINTIEN OU NON DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT DE MONSIEUR VINCENT DUBOURG :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté n°099-2024P en date du 21 mars 2024, il a retiré la délégation de fonction et de signature à Monsieur Vincent DUBOURG.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240327-DCM2024-034-DE
Date de télétransmission : 27/03/2024
Date de réception préfecture : 27/03/2024

Cette décision fait suite à l'information transmise par Monsieur le Procureur du placement de ce dernier sous contrôle judiciaire comportant notamment l'interdiction d'entrer en relation avec des mineurs dans le cadre de ses activités professionnelles ou bénévoles.

Le retrait de la délégation entraîne la suppression immédiate des indemnités qui lui sont liées.

L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son alinéa 4 : « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décider le non maintien de Monsieur Vincent DUBOURG dans ses fonctions

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 27 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.035
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté n°099-2024P en date du 21 mars 2024, il a retiré la délégation de fonction et de signature à Monsieur Vincent DUBOURG.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-035-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Monsieur Vincent DUBOURG n'ayant pas été maintenu dans ses fonctions, un poste d'adjoint est vacant. Dans l'attente d'une réflexion générale sur la redistribution des fonctions, il est proposé au Conseil Municipal de réduire le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (7 abstentions : Marie-Agnès HEROUT, Sylvie LEBARON, Annie PENNEC, Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME, Valérie MILLOT par procuration).

- Décide de réduire le nombre de postes d'adjoints au Maire à huit.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.036
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CONVENTION FINANCIERE ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche « notre école faisons la ensemble », lancée par le Conseil National de refondation, l'école Isidore Delahaye a souhaité inscrire un projet pédagogique orienté vers l'initiation au jeu d'échecs.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-036-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Ce projet a été coconstruit avec les équipes enseignantes, le Conseil d'école, les parents d'élèves et la mairie.

La convention financière a pour objectif de définir que les dépenses estimées à 881€ (jeux et intervenant) seront assumées par la ville de Carentan-les-Marais. La totalité de ces dépenses sera subventionnée par l'Etat au titre du fonds d'innovation pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention financière entre l'Education Nationale et la ville de Carentan-les-Marais.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ





**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Organisation Scolaire

Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Entre

L'Etat,

Représenté par la Rectrice de l'Académie de Normandie

Ci-après dénommé «Etat »

Et

La commune de CARENTAN LES MARAIS (SIRET : 200 085 579 00023)

Ci-après dénommée : Collectivité

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique « Initiation aux échecs » présenté par l'école primaire Isidore Delahaye (0500299D) relevant de la commune de CARENTAN LES MARAIS.

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques du 15/02/2024 présidée par la Rectrice de l'Académie de Normandie et présentée en annexe à la présente convention,

Vu la délibération du Conseil municipal du approuvant la présente convention,

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la-ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférente au projet pédagogique présenté en annexe.

Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Le budget du projet pédagogique présenté en annexe étant fixé à 881€ :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 881€ pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique présenté en annexe.

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'Etat verse à la collectivité la somme de 264,30€, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au(x) projet(s) d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Il est procédé à un versement unique de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » selon les codifications suivantes :

	Données de comptabilité budgétaire				Données de comptabilité générale				Autre
	Activité budgétaire	Action / Sous-action	Titre / Catégorie budgétaire		Groupe de marchandises		Compte PCE		Flux
Convention avec une collectivité	0140000FIPE01	07-05	6	63 - transfert aux CT	10.03.01	Transferts directs aux communes et EPCI	6531230000	Transferts directs aux communes et EPCI	1
Avance	0140000FIPE01	07-05	7	71 - prêts et avances	27.01.03	Prêt avance aux coll territoriales et à leurs EP	2742000000	Avances aux coll territoriales et à leurs EP	1

L'ordonnateur de la dépense est la Rectrice de l'Académie de Normandie

Le comptable assignataire est la DDFIP du calvados.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-036-DE 2
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.

Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans un délai de 6 mois à compter de la date effective de réalisation de la dernière dépense exécutée.

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons la- ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 7 - Recours

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de tribunal dans le ressort duquel l'administration a son siège social.

Académie de Normandie

Le,

Commune de CARNETAN LES MARAIS

Le 2 avril 2024 .

Le Maire,
Jean-Pierre Lhonneur .



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 20.03.2024
Numéro de délibération : DCM2024.037
Date de publication : 02.04.2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Benoit GOSSELIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Rosine LESIEUR a donné procuration à Mary-Jane LE DANOIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Anne-Marie DESTRES.

Etaient absents : Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET D'INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES, BORNES DE RECHARGES ET D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE POUR LE QUARTIER RÉSIDENTIEL GLORIA :

Monsieur le Maire présente le projet d'installation de toilettes publiques, bornes de recharges et d'un système de vidéosurveillance pour le quartier résidentiel Gloria.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20240329-DCM2024-037-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Plan de financement :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	AIDES PUBLIQUES		
		Partenaire	Montant en € HT	Taux en %
Sanitaires publics avec option pare-vue urinoirs	33 500,00 1 700,00			
Bornes de recharges pour véhicules électriques	37 672,04	DETR (catégorie 4) pour sanitaires	7 040,00	20%
Vidéosurveillance	28 425,11	DETR (catégorie 2) pour les bornes	11 301,61	30%
		FIPD	14 212,55	50%
		Sous-total	32 554,16	32,13
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	68 742,99	62,13%
		Sous total	68 742,99	62,13%
TOTAL DEPENSES	101 297,15	TOTAL RECETTES	101 297,15	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- Approuve le projet d'installation de toilettes publiques, de bornes de recharges et d'un système de vidéosurveillance pour la quartier résidentiel Gloria.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Préfecture ou tout autres financeurs.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

